

White, H. & Anderson, E. 2000. *Growth Vs Redistribution: Does the Pattern of Growth Matter?* Institute of Development Studies. University of Sussex.

World Bank. 2011. *World Development Indicator*. En ligne : <http://databank.worldbank.org/ddp/home.do?Step=12&id=4&CNO=2> (consulté le 27 novembre 2011).

ARRÊTEZ LES CONCASSEURS ! TRANSFORMATION, QUASI-DÉPOSSESSION ET RÉPRESSION AUTOUR DE LA PRODUCTION D'OR À KAMITUGA

Salammbô Bulambo Mulonda, Ben Radley & Sara Geenen¹

Introduction

L'exploitation minière dite « artisanale » est généralement définie comme une activité non mécanisée et peu capitalisée qui implique des méthodes d'extraction simples pour une faible productivité (Hentschel *et al.* 2003). Bien que ces types d'opérations existent encore un peu partout dans le monde, on a également observé, depuis deux décennies, l'expansion d'opérations artisanales qui s'appuient sur de nouvelles technologies et machines (Verbrugge 2014 ; Ferring *et al.* 2016). D'une part, cette évolution témoigne d'un processus d'« *upgrading* », c'est-à-dire que des opérateurs domestiques, à travers l'accès à de nouvelles technologies et au capital financier, réussissent à améliorer leur productivité et à retenir une plus grande valeur ajoutée. D'autre part, ces opérations restent souvent informelles : soit les opérateurs n'ont pas de permis ou ne paient pas de taxes, soit les travailleurs n'ont pas de contrat, soit une combinaison de ces facteurs est à l'œuvre. Il s'agit donc de transformations au sein du secteur minier qui embrouillent la division stricte entre production « artisanale » et production « industrielle » et entre production « formelle » et « informelle² », et dont il faut étudier les conséquences en termes d'économie politique : qui gagne et

¹ Salammbô Bulambo Mulinda s'occupe de l'association Pain aux Indigents et Appui à l'autopromotion ; Ben Radley travaille à l'University of Bath ; Sara Geenen est affiliée au Great Lakes of Africa Center (GLAC) de l'Institut de Politique du Développement (IOP) à l'Université d'Anvers. Elle est également responsable du Centre d'Expertise en Gestion minière (CEGEMI) à l'Université catholique de Bukavu, dont Ben Radley est membre.

² Sans trop nous attarder sur le débat concernant la production informelle (pour une excellente revue dans le contexte minier, voir Verbrugge 2015), nous soulignons ici que la production artisanale à Kamituga est tout à fait informelle, comme elle se fait dans la concession d'une société multinationale légalement couverte par un titre minier. Le terme de « production artisanale » fait référence, ici, à la production non ou peu mécanisée. Même après l'introduction des concasseurs, on ne peut parler d'une production à petite échelle dans le sens que lui donne le Code minier (voir section 4).

qui perd dans ce processus, et comment cette transformation affecte-t-elle les relations entre capital et travail ?

Ces questions vont guider notre analyse, qui s'appuie sur l'introduction de « concasseurs » (des machines à broyer les roches aurifères et les déchets) dans le site aurifère de Kamituga au Sud-Kivu. Il ressort de l'historique de Kamituga (section 2) que la relation entre la production industrielle (qui s'est opérée de 1937 à 1996) et la production artisanale a toujours été ambiguë et tendue. Tantôt les activités des creuseurs étaient tolérées ou facilitées dans les concessions des sociétés minières belges, tantôt elles étaient combattues avec différentes stratégies de répression, allant d'une répression violente impliquant les forces de sécurité et des confiscations, à des stratégies légales cherchant à interdire certaines activités. Depuis 1997, la société multinationale Banro Corporation détient un permis de recherche sur la concession de Kamituga, mais elle ne s'est pas encore lancée dans l'exploitation³. Jusqu'à présent, elle a toléré la présence des creuseurs, qui sont entre 10 000 à 15 000 (Geenen 2015, Kilosho *et al.* 2017). En 2011, des commerçants ont introduit des concasseurs mécanisés, capables d'augmenter considérablement la productivité des creuseurs (section 3). Banro a réagi immédiatement en sollicitant auprès du Gouvernement congolais une interdiction de l'usage des concasseurs sur l'ensemble de ses concessions. Des moments de turbulence se sont succédé, y compris des menaces et des saisies avec amendes forfaitaires (section 4). Jusqu'à présent, la légalité des concasseurs n'ayant pas été établie, Banro ne cesse de la contester en faisant référence au Code minier.

Les transformations et les défis que connaît la production d'or à Kamituga peuvent servir d'exemple à des dynamiques plus générales, car partout dans le monde des tensions existent entre la production artisanale et la production industrielle (Conde & Le Billon 2017, Banchirigah & Hilson 2010). De plus, la mécanisation de la production artisanale a déjà été observée – et est d'ailleurs beaucoup plus avancée –, dans d'autres pays, comme les Philippines (Verbrugge 2014), le Burkina Faso (Lanzano 2018) et le Ghana (Teschner 2012). Au Guyana, le Gouvernement a mis en place des politiques qui soutiennent la transformation de la production artisanale vers une production à petite échelle, plutôt que de promouvoir les sociétés multinationales (Hilson & Laing 2017 : 19). Cependant, il faut se poser des questions sur la nature de cette transformation : à qui profite-t-elle, et comment change-t-elle les relations entre le capital et le travail ? Dans la plupart des cas, les détenteurs du capital financier semblent capturer les

³ Pour le moment Banro exploite à Twangiza (au Sud-Kivu) et à Namoya (au Maniema) (Geenen & Verweijen 2017).

rentes de cette transformation et aggraver la situation d'exploitation des travailleurs (Verbrugge 2014).

L'approche qualitative utilisée dans ce chapitre s'est basée principalement sur des observations de terrain, la collecte de documents, des interviews et des *focus groups*. Les données ont été collectées à Kamituga, entre 2008 et 2011, puis en avril 2017 et en juillet 2018. Ce travail a également bénéficié de l'observation continue du premier co-auteur. La collecte de données la plus récente⁴, en juillet 2018, s'est focalisée sur une série de quinze interviews approfondies réalisées auprès des creuseurs artisanaux, des négociants, des « mamans twangaises », des « mamans bizalus », des responsables des associations et comités des creuseurs artisanaux, des responsables des puits aurifères, et du président du centre de négoce de Kamituga de la Fédération des entreprises du Congo (FEC). En plus, trois *focus groups* ont été organisés. Le premier *focus group* a rassemblé cinq creuseurs, le deuxième a rassemblé à son tour trois « mamans twangaises⁵ » et deux « mamans bizalus⁶ » et le troisième a rassemblé trois responsables de puits aurifères, localement connus comme présidents directeurs généraux (PDG). Les interviews et les *focus groups* ont été orientés par un guide d'entretien, mais d'une manière flexible, ce qui a permis de suivre de nouvelles directions selon les réponses données.

1. De l'artisanat à l'industriel : transformation, capital et travail

En Europe durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la révolution industrielle marqua le début de la fin d'une longue transition d'une société à vocation agricole et artisanale vers une société capitaliste et industrielle. Les auteurs marxistes décrivent comment l'expansion des marchés capitalistes repose sur une réduction des coûts, et donc une augmentation de la productivité du travail (Harvey 2005). Selon Furtado (1983), l'accès indirect des pays colonisés à ce qu'il a dénommé « la civilisation industrielle » a obligé ces pays à assimiler les pratiques et techniques de ce nouveau mode de production, à défaut de faire face à la domination des pouvoirs occidentaux. Pour y arriver, selon Fischer (2014 : 14), il faut :

« une valeur ajoutée croissante par personne, obtenue grâce à une augmentation de la productivité du travail (production par unité de temps de travail plutôt que simplement des personnes qui travaillent plus ou plus de personnes qui travaillent) et soutenue par l'accumulation de capital. L'accumulation de capital se réfère à l'accumulation de moyens de production produits – par

⁴ La collecte des données a été facilitée par une bourse du CREAC.

⁵ Les femmes qui broient les roches aurifères à la main, à l'aide d'un mortier et d'un pilon.

⁶ Les femmes qui travaillent les déchets du premier processus de traitement des roches aurifères.

exemple les machines et les infrastructures — plutôt que simplement une augmentation des coûts de production tels que la main-d'œuvre, la terre, les actifs naturels ou l'argent ».

Pour que ce processus puisse avoir lieu, il faut créer un processus de concentration initiale du capital en détruisant les modes de production traditionnels. Comme Barbara Harris-White (2006) le dit, « les travailleurs doivent être dépossédés de leurs actifs productifs » et forcés de travailler pour un salaire. Finalement, l'État doit garantir la protection des droits de propriété privée. Ce faisant, d'autres types de droits (par exemple coutumiers) doivent être détruits et rendus illégitimes. Bref, l'État doit « créer les conditions institutionnelles préalables au capitalisme (*ibid.* : 1242) ». Il en résulte que des communautés comme celles vivant autour des concessions minières sont exclues et dépossédées de leurs droits.

Ce processus a été décrit par David Harvey comme « l'accumulation par dépossession », caractérisée par la commercialisation de la nature sous toutes ses formes, l'épuisement des ressources communes, et la privatisation des biens publics (Harvey 2005 : 149). L'auteur poursuit en disant que la dépossession est essentielle pour résoudre le problème de la suraccumulation en libérant des actifs tels que la main-d'œuvre, la terre et les ressources naturelles à un coût très bas. Ces actifs peuvent ensuite être utilisés par les investisseurs capitalistes pour les rentabiliser et accumuler plus de capital, en excluant les communautés locales ou en les transformant en travailleurs faiblement rémunérés.

Comme nous l'expliquons dans la section 4, le cas de Kamituga relève plutôt d'une dynamique d'« accumulation par quasi-dépossession⁷ ». Le mode de production artisanal n'est ni détruit ni remplacé par un autre modèle, mais il se transforme en dialogue avec la production industrielle à grande échelle. En réalité, ces deux modes de production ne sont séparés ni dans le temps ni dans l'espace. Comme Verbrugge & Geenen (2018) l'expliquent ailleurs, ils présentent les deux faces d'un même processus : celui de l'expansion mondiale de la production capitaliste.

La mondialisation, qui s'est intensifiée dans les années 1990, a créé des chaînes de valeur très dispersées dans l'espace (et qui relient donc différents pays, spécialisés dans l'une des tâches de la chaîne), mais aussi dirigées (gouvernées) par de grandes sociétés multinationales, conceptualisées dans la littérature sur les « chaînes de valeur mondiales » (« *Global Value Chains* », ou GVC) comme « les entreprises dirigeantes » (« *lead firms* »). La littérature GVC affirme « la capacité des entreprises dirigeantes de

⁷ Nous remercions le lecteur de la première ébauche de ce texte de nous avoir suggéré ce terme.

coordonner les activités de valeur ajoutée d'une multitude d'acteurs économiques » (Neilson 2014 : 1). Ou, comme Lee *et al.* (2011 : 2) le disent, « l'appropriation de la rente est déterminée crucialement par qui dirige les GVC ». Se situant souvent en Occident, les entreprises dirigeantes imposent les standards et les conditions (par exemple les prix, les délais de livraison) sous lesquelles leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs doivent opérer.

La littérature sur les GVC est concernée par la question de savoir comment les entreprises locales peuvent « monter » dans la chaîne (« *upgrading* »), en se spécialisant dans des tâches qui créent plus de valeur ajoutée (cf. Kaplinsky & Morris 2002 ; Kaplinsky *et al.* 2011 ; Gereffi & Joonkoo 2012 ; Morris *et al.* 2012 ; Gereffi 2014). Néanmoins, les entreprises dirigeantes ont tout intérêt à ce que les entreprises locales ne montent pas dans la chaîne, et continuent à produire à moindre coût. Comme l'affirme Harris-White (2006), les capitalistes ont intérêt à maintenir l'économie informelle et artisanale (ce qu'elle appelle « *petty production* ») dans son état actuel, en empêchant l'accumulation de capital dans ce secteur. Pourtant, l'avantage du secteur minier artisanal en RDC, par exemple, se mesurerait au fait qu'une grande partie de sa valeur ajoutée reste au pays (Marysse & Tshimanga 2013). En revanche, comme l'ont démontré plusieurs études récentes (Marysse & Tshimanga 2014 ; Peyer *et al.* 2014 ; Trapido 2015 ; The Carter Center 2017), la valeur ajoutée créée par l'exploitation industrielle sous la tutelle des sociétés multinationales disparaît en grande partie à l'étranger.

Ceci nous rappelle la critique classique de Prebisch (1950) et Singer (1950) sur les « économies enclavées », c'est-à-dire les économies qui dépendent de l'extraction, financée par des capitaux étrangers qui se situent dans des pays périphériques, et qui sont déconnectées des besoins et circuits des économies domestiques (Bond 2007). Cette critique demeure pertinente dans le cas du secteur minier industriel africain, selon Ferguson (2005 : 379), pour qui « les enclaves d'investissement dans l'extraction minière sur le continent [africain] sont normalement bien intégrées aux sièges sociaux des sociétés multinationales et des centres métropolitains, mais fortement isolées de leurs propres sociétés nationales ».

En théorie, la mécanisation de la production artisanale en RDC devrait permettre d'augmenter la productivité d'une activité plus ancrée, semble-t-il, dans l'économie locale que les activités industrielles enclavées et dirigées à partir de l'étranger, et qui bénéficie de plus de légitimité auprès des populations locales. Un bref historique de la production d'or à Kamituga montrera comment les différents modes de production sont connectés.

2. La production d'or à Kamituga : cohabitation et transformation

Kamituga est la plus grande cité minière de la province du Sud-Kivu, avec une population de presque 200 000 personnes. Selon les estimations, 10 000 à 15 000 parmi elles travaillent dans la production d'or artisanale, malgré le fait que la concession ait été concédée à Banro. L'histoire de Kamituga est étroitement liée à la production d'or et à la cohabitation tendue entre les exploitants artisanaux et industriels. Quand la Compagnie minière des Grands Lacs africains (MGL) avait commencé à exploiter l'or, la cassitérite, le béryl et le wolframite dans l'Est de la RDC dans les années 1920, elle avait installé son siège administratif à Kamituga. Tandis que les populations autochtones (comme les Balighi, les Buuse et les Banakyungu) avaient été délocalisées de la concession, la cité de Kamituga était restreinte aux ouvriers et à leurs familles. Pour empêcher les autochtones de s'investir dans l'artisanat minier et dissuader les ouvriers de se livrer à cette pratique, la MGL suivait une double stratégie. D'un côté, elle faisait croire aux autochtones que c'était dangereux de toucher l'or, que cela rendait malade⁸. De l'autre côté, elle avait instauré un régime de répression recourant à la bastonnade, exécutée par l'armée ou le service privé de sécurité de la compagnie.

Juste après l'indépendance, les témoignages sur l'exploitation clandestine commencèrent à se multiplier. La correspondance interne de la MGL peu après l'indépendance détaille un réseau de production artisanale et de commerce illicite d'or, dans lequel « une poignée d'hommes audacieux, sans scrupules et de nationalité indéfinie, font leurs fortunes⁹ ». Vers les années 1980, après la fusion, en 1976, de la MGL avec Cobelmin et Symetain pour former la Société minière et industrielle du Kivu (SOMINKI), certains sites miniers furent envahis par des creuseurs. À Kamituga, des agents de la SOMINKI, suivis par d'autres clandestins, commencèrent à entrer dans la mine souterraine de Mobale pour voler des roches aurifères. Ces vols furent estimés entre 100 à 200 g par *shift*, soit 72 à 144 kg par an (sur une production de 400 à 600 kg¹⁰).

Face à de lourdes pertes, la SOMINKI mit en place des mesures de protection, tels des renforcements de l'infrastructure de sécurité autour de l'usine, l'installation d'un détecteur de métal où les ouvriers devaient passer, une supervision plus stricte, et le déploiement de la brigade minière, envoyée par le Gouvernement après de multiples lamentations de la SOMINKI. Cette brigade minière, cependant, devint un acteur clé dans le système de

⁸ Interview d'un ancien travailleur de la SOMINKI, Bukavu, 24/07/2009.

⁹ Correspondance interne de la MGL, 07/08/1960, archives MGL MRAC Tervuren ; Lettre de MGL au procureur général de Bukavu, 30/08/1960, archives MGL MRAC Tervuren.

¹⁰ Interview d'un ancien cadre de la SOMINKI, 05/09/2008.

l'exploitation illégale, en vendant des « permis d'entrée » aux creuseurs qui souhaitaient entrer dans Mobale, voire en organisant des vols d'or, comme ce fut le cas du vol d'un stock de 80 kg du laboratoire en juillet 1982¹¹.

Tout ceci se passait dans un contexte de crise économique et politique, provoquée par des facteurs externes (principalement la chute des prix des matières premières) et internes (principalement la politique patrimoniale du président Mobutu et la non-maintenance de l'infrastructure). Une tentative de réponse à la crise fut la libéralisation de l'exploitation et du commerce des matières précieuses (principalement l'or et le diamant) en 1982¹², ce qui engendra une véritable ruée vers l'or. À Kamituga les creuseurs clandestins, de plus en plus nombreux, commencèrent à s'organiser en un mouvement du nom de « Ninja » (Bulambo Katambu 2002). Ces Ninja organisaient des descentes – pouvant aller jusqu'à quelques semaines – dans la mine de Mobale. Ils travaillaient, cuisinaient, mangeaient et faisaient le commerce en souterrain, et au début des années 1990, leur nombre atteignait jusqu'à quelques centaines de personnes (*ibid.*).

La SOMINKI, devenue consciente, au début des années 1980, du fait que la répression ne pouvait pas résoudre le problème des vols d'or, avait déjà ouvert certains carrés de la concession à l'exploitation artisanale en 1983¹³. En même temps, le Gouvernement zaïrois insistait pour que la société ouvre un comptoir d'achat pour acheter auprès des creuseurs, de manière à réduire la contrebande vers Bujumbura¹⁴. En 1984, ce comptoir était opérationnel, mais n'avait acheté que 25 kg d'or. Après un an, la société dut le fermer, car les prix n'étaient pas compétitifs avec ceux du « marché noir ». Après la chute du prix de l'étain, en 1985, la SOMINKI cessa d'être rentable et elle commença à chercher un repreneur.

Le coup final fut porté par la guerre de 1996-1997, quand la cité de Kamituga fut occupée par un petit groupe de FDD (FDD-Nyangoma, l'opposition hutu burundaise, des alliés des armées zaïroise et rwandaise), et ensuite, par l'AFDL (Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo) de Laurent Kabila. Dans ce contexte d'insécurité, un directeur de la SOMINKI donna l'ordre de faire inonder le souterrain de la mine de Mobale pour la « protéger contre des envahisseurs ». Deux jours après l'arrivée des troupes de l'AFDL, tous les sites étaient déclarés ouverts à l'exploitation minière artisanale. Cependant, les nouveaux dirigeants s'assuraient une partie de la rente, en demandant à chaque creuseur un montant de 100 USD pour entrer dans la mine. Pendant la deuxième guerre (1998-2003), Kamituga fut occupé par le RCD (Rassemblement congolais pour la Démocratie). À cette époque,

¹¹ Interview d'un ancien travailleur de la SOMINKI, Bukavu, 31/07/2009.

¹² Ordonnance-loi n° 82/039 du 5 novembre 1982.

¹³ Ces sites étaient ceux de Matenende, Calvaire, Nyakarangwa, G15, G22, Meno ya Nguruwe, Zalya et Mabeti. Interview d'un ancien cadre de la SOMINKI, 20/10/2008.

¹⁴ Interview d'un ancien cadre de la SOMINKI, 11/07/2009.

le commandant Ilunga, surnommé « Divisé-par-deux », exigeait de chaque creuseur la moitié de la production (Vlassenroot & Raeymaekers 2004). Nos interviewés à Kamituga se rappellent que le commandant était « très exigeant », mais reconnaissent que c'était une période de grande production, avec quelques nouvelles découvertes¹⁵.

Cette situation commença à changer à partir de 2008. Tandis que les gisements les plus riches commençaient à s'épuiser, les contraintes financières et technologiques des creuseurs (comme l'impossibilité d'évacuer l'eau des galeries très profondes) avaient un impact négatif sur la productivité. Une première tentative de mécanisation fut faite par un entrepreneur allemand, opérant un comptoir d'achat d'or à Bukavu : AUREX. À travers un partenariat avec la Société minière du Congo (SOMICO) – une société étatique créée par Laurent Kabila en 1998 et à laquelle Kabila avait transféré les titres de Banro¹⁶ –, il voulait se lancer dans la production, à Kamituga. En 2009, il installa six concasseurs dans les ateliers de l'ex-SOMINKI à Kamituga. Ces concasseurs, cependant, n'étaient accessibles qu'à quelques PDG qui avaient conclu un contrat de collaboration avec AUREX/SOMICO, tandis que la plupart des creuseurs se méfiait.

En novembre 2011, un commerçant congolais en provenance de Misisi (où les concasseurs étaient déjà opérationnels depuis 2009) apporta trois concasseurs importés de Tanzanie, pour un coût d'environ 7000 USD chacun. Ce commerçant les installa dans le site de Calvaire. Un ancien employé congolais d'AUREX/SOMICO, qui en avait la connaissance technique, ouvrit alors un atelier d'ajustage, de bobinage et de soudure pour les faire réparer. Ensuite, les concasseurs ont commencé à être fabriqués localement. À la fin de l'année, il y avait environ 70 concasseurs sur les trois principaux sites artisanaux à Kamituga, c'est-à-dire Calvaire, Bipasi et D3 (les deux derniers se situant sur l'ancienne mine industrielle de Mobale). Parmi les 70 concasseurs, 10 appartiennent aux PDG et 60 aux autres commerçants et opérateurs miniers de la cité.

3. L'introduction des concasseurs : qui en est le bénéficiaire ?

En 2009, Geenen et Kamundala ont décrit le système d'extraction de l'or à Kamituga, en distinguant l'exploitation à ciel ouvert de l'exploitation souterraine. Les roches aurifères sont normalement extraites des puits et tunnels en souterrain, qui peuvent atteindre une profondeur allant jusqu'à 30 mètres et une longueur allant jusqu'à 500 mètres selon les cas :

¹⁵ Interview d'un PDG, Kamituga, 22/01/2011 et interview d'un creuseur, Kamituga, 17/08/2009.

¹⁶ Kabila avait créé la SOMICO comme réponse « nationaliste » à la présence de Banro. Mais la société n'a jamais été opérationnelle et fut dissoute en 2004 (Geenen 2015).

« Les creuseurs sont souvent obligés de travailler plusieurs mois, voire des années, avant d'atteindre la roche aurifère. Étant donné les outils utilisés, atteindre cette roche n'est pas facile : cela exige une technique de protection par soutènement en utilisant des troncs d'arbres pour minimiser les risques d'accidents causés par les éboulements. Même avec ces protections, les éboulements sont toujours présents et le manque d'oxygène à l'intérieur du puits constitue une menace permanente » (Geenen & Kamundala 2009 : 244).

Les creuseurs se constituent en équipes, chacune avec ses propres responsabilités : les creuseurs, qui doivent protéger les tunnels par des bois ; les foreurs, qui dégagent les roches avec des burins et marteaux ; et les pelleurs, qui évacuent les roches de l'intérieur du puits. À la tête des équipes, le PDG est le propriétaire et le bailleur de fonds. Il recrute les creuseurs et garantit les dépenses afférentes au chantier. La production est normalement divisée en trois : 1/3 de la production pour compenser les dépenses, 1/3 comme rémunération du PDG, 1/3 pour les creuseurs.

Chaque creuseur procède alors au « *loutra*¹⁷ » où les roches sont broyées jusqu'à l'obtention d'une poudre. Avant 2011, ce travail de broyage était fait par les « mamans twangaises » qui étaient payées par mesure de pierres. Geenen et Kamundala le décrivent de cette manière :

« Pour gagner 1,4 USD à la fin de la journée, les mamans doivent chacune broyer un *loutra*. Les conditions dans lesquelles travaillent ces femmes les exposent non seulement à des maladies pulmonaires liées à la poussière qu'elles aspirent chaque jour, mais également à d'autres risques dus à leur profession : elles broient les pierres manuellement avec un pilon, ce qui provoque à la longue des déformations de la colonne vertébrale et des mains. Celles qui n'ont pas trouvé de pierres à broyer se livrent parfois à la prostitution avec leurs patrons les creuseurs. Les autres twangaises, quand elles veulent gagner plus, viennent avec leurs petites filles pour les aider à broyer. D'autres viennent même avec des bébés sur leur lieu de travail, bébés qui de ce fait ne sont pas épargnés non plus par les maladies pulmonaires. Les pierres transformées en poudre par les mamans twangaises seront remises aux vanneurs pour lavage. Après lavage le creuseur peut alors espérer vendre son or » (*ibid.* : 248).

Une autre catégorie de femmes, les « mamans bizalus », interviennent en achetant les déchets de sable laissés par les creuseurs après le broyage et le lavage, qu'elles obtiennent moyennant le paiement de 2 à 3 USD. À leur tour,

¹⁷ Mesure qui doit être remplie de pierres à broyer ; la quantité de pierres remplissant la mesure pèse entre 13 kg et 15 kg.

elles traitent ces déchets pendant trois jours et en soutirent 1 à 2 *mishale*¹⁸, soit 3 à 6 USD (*ibid.*). Les « mamans twangaises » et les « mamans bizalus » se trouvent, alors, au bas de la chaîne de valeur artisanale.

À présent, la teneur en or du quartz aurifère à Kamituga a sensiblement baissé et l'or n'est plus visible dans les roches, comme cela avait toujours été le cas. Les creuseurs ont donc senti le besoin de recourir à des procédés mécanisés, qui consistent à broyer des quantités considérables de quartz aurifère afin de trouver une petite quantité d'or, comme le font les sociétés minières à une plus grande échelle (et en utilisant des procédés de cyanuration pour extraire l'or). Outre les roches, les concasseurs broient aussi les déchets traités par les « mamans bizalus ». Les PDG et les « mamans bizalus » qui veulent les utiliser paient 10 000 FC (soit 6,25 USD) par 100 kg.

Selon notre analyse, l'introduction des concasseurs à Kamituga a eu quatre conséquences principales : une augmentation de la productivité, des changements dans le travail des femmes, une réduction du prix du broyage, et un impact positif sur l'économie.

Premièrement, les concasseurs broient de grosses roches en poudre fine à un rythme plus rapide que celui des « mamans twangaises ». Alors qu'une « maman twangaise » peut broyer autour de 25 kg par jour, un concasseur broie 300 kg en 30 minutes. Un premier constat est donc que la présence des concasseurs répond aux besoins d'amélioration du rendement évoqués ci-dessus. Cette façon de traiter de plus grands volumes permet aux creuseurs ainsi qu'aux « mamans bizalus » de travailler le quartz à faible teneur et d'en tirer un revenu. Ainsi, des sites abandonnés peuvent être ouverts à une nouvelle exploitation. De plus, cela permet aux creuseurs de respecter les consignes de la compagnie Banro de ne franchir ni de fréquenter certains sites où les travaux de forage sont déjà réalisés, pour éviter le risque d'en perturber les données géologiques.

Deuxièmement, et lié au premier point, l'usage des concasseurs a eu des répercussions sur le rôle des femmes dans l'exploitation. D'abord, il a sensiblement réduit la main-d'œuvre des « mamans twangaises ». Celles-ci ont témoigné que la présence et l'usage des concasseurs réduisait leur chance d'accéder aux pierres aurifères :

« *Atupate tena kazi. Majiwe yote ina anza enda ku konka. Kutwanga inakuwa mujuwano.* Nous ne sommes plus employées à piler les pierres aurifères comme c'était le cas auparavant. Toutes les pierres aurifères sont actuellement dirigées vers les concasseurs. Pour avoir les pierres aurifères à piler, il faut compter sur vos proches¹⁹ ».

¹⁸ Mesure d'or fin.

¹⁹ Interview d'une « maman twangaise », Kamituga, 20/06/2018.

Certaines mamans, n'ayant pas accès à des occupations alternatives, se retrouvent dans une situation encore plus pénible, comme en témoigne cette interviewée :

« *Atujuwe tufanye nini tena. Kazi atupate na batoto banatukufia na njala juu atutwange sawa vile mbele.* Nous ne savons plus quoi faire. Nous n'avons plus d'occupation et nos enfants sont victimes de la famine, car nous ne sommes plus occupées comme c'était le cas auparavant²⁰ ».

D'un autre côté, en augmentant les rejets à traiter, l'introduction des concasseurs a donné plus de travail aux « mamans bizalus ». Certaines « mamans twangaises » ont donc changé de tâche pour se ranger derrière les « mamans bizalus » qui exploitent les déchets. Cela nécessite, cependant, de se doter d'un fonds de démarrage afin d'accéder à un terrain où l'on exploite les rejets des mines ou pour s'acheter les déchets. Les « mamans bizalus » achètent les rejets auprès de loutriers (propriétaires des espaces de nettoyage) et des PDG qui disposent de leurs propres *loutras*, pour environ 2,5 USD par 10 kg. Le traitement des rejets par les concasseurs leur permet de traiter de plus grandes quantités, et dans des circonstances plus favorables (physiquement moins lourdes, avec un impact plus faible sur la santé) :

« *Kupitia Konkasere tuna anza fanya kazi yetu mbio na haraka. Tunaweza nunuwa na kusukula muchanga kila juma moyo. Ile inatu saidia kupata kitu kidogo ya kutusaidia.* Grâce à l'usage des concasseurs nous produisons dans un délai raisonnable, ce qui permet de se procurer des déchets et de les traiter dans une semaine. Cela est plus bénéfique pour nous²¹ ».

L'une de ces mamans nous confia que grâce au recours à la production par concasseurs, elle a pu se payer une parcelle sur laquelle elle vient de construire une maisonnette, après 8 ans de vie de locataire. Elle exprime sa joie en ces termes :

« *Haujafa hauja umbika. Kumba leo ndaweza pata nyumba na parcelle ya kwangu. Mungu asaidie mwenye alitu leteaka concasseur.* Il ne faut jamais désespérer de son vivant. Je ne savais pas si je pouvais de moi-même me procurer une parcelle et y construire ma maisonnette. Que Dieu bénisse celui qui a innové en nous apportant les concasseurs²² ».

Troisièmement, l'introduction des concasseurs a permis de réduire le prix du broyage, passé de 96 000 FC (60 USD) par 100 kg, quand il était fait par les « mamans twangaises », à 10 000 FC (6,25 USD) aujourd'hui. Au

²⁰ Interview d'une « maman twangaise », Kamituga, 20/06/2018.

²¹ Interview d'une « maman bizalu », Kamituga, 20/06/2018.

²² Interview d'une « maman bizalu », Kamituga, 23/06/2018.

début, l'usage du concasseur était mal connu. Certains PDG croyaient que les concasseurs pouvaient retenir une quantité d'or au profit du propriétaire, ce qui créait une sorte de méfiance. Cependant, le prix réduit du broyage a convaincu les PDG, ainsi que le fait que les concasseurs broient le quartz sans pertes. En réduisant le prix du broyage, l'usage des concasseurs augmente ainsi le surplus à accumuler et le bénéfice des creuseurs et des PDG. La réduction du prix a eu également un effet sur les relations entre les creuseurs et les négociants. Comme l'explique Geenen (2011 et 2015), les négociants font crédit aux PDG et aux creuseurs, couvrant différentes dépenses dans les mines. Cela crée des relations de dépendance, obligeant les creuseurs à vendre auprès des négociants et rendant les négociants dépendants de la réussite du projet des creuseurs. Comme un des négociants nous le disait, « *akuna négociant bila konka*. Il n'y a pas de négociant sans les quartz aurifères à broyer dans les concasseurs²³. » Le coût de traitement ayant considérablement baissé avec l'introduction des concasseurs, les négociants disent investir moins dans les opérations de préfinancement²⁴.

Quatrièmement, à travers les effets décrits ci-dessus, l'introduction des concasseurs a eu un impact positif sur l'économie locale en général. L'on constate sur le marché local qu'à chaque menace de suspension temporaire des activités de broyage par les concasseurs, les denrées alimentaires et autres produits accusent un ralentissement dans leur écoulement. Certains barmen en arrivent même à fermer leurs établissements, faute de circulation de la monnaie. Tout le tissu économique s'en trouve sensiblement touché. Contacté à ce sujet, un membre de la FEC/centre de négoce de Kamituga s'est confié à nous en ces termes :

« *Tungali na fungula boutique na kuingiya mu soko juu ile kazi ya kuvunja mawe inaendelea kufanyika*. Nous continuons à ouvrir nos boutiques et à organiser les jours du marché grâce à la fonctionnalité des concasseurs²⁵ ».

D'une manière générale, nos interviews révèlent que l'usage des concasseurs semble avoir stabilisé l'économie locale et la vie sociale dans la cité en permettant la continuation, l'expansion (vers des gisements anciennement rentables) et l'augmentation de la production artisanale. Mais comme le montre la section suivante, Banro et l'État congolais ont cherché à interdire les concasseurs, dès leur arrivée.

4. La réponse de Banro et de l'État : une quasi-dépossession délibérée ?

La section précédente a signalé que l'usage des concasseurs a permis la reprise du travail dans certains sites abandonnés, augmentant les quantités traitées ainsi que le rendement du travail. Pour Banro, cela représente une perte plus rapide de ses gisements à Kamituga (et en plus, des parties les plus accessibles). Bien que Banro ait connu récemment un refinancement et une restructuration profonde – dont les conséquences restent encore incertaines –, il y a moins d'un an, l'ancien PDG de Banro, John Clarke, disait que la stratégie de Banro était de construire les mines de Kamituga et de Lugushwa et que la phase de production soit atteinte d'ici dix ans²⁶. L'installation des concasseurs a provoqué des tensions dans les relations entre Banro et les creuseurs et Banro est passée d'une stratégie de la tolérance à ce qu'on pourrait appeler une stratégie de « quasi-dépossession » (pour reprendre, en la modifiant, l'expression de Harvey 2005). D'une part, elle laisse les creuseurs travailler dans son périmètre, mais de l'autre, elle recourt à la répression (en utilisant la violence, mais aussi des stratégies légales) pour les maintenir dans une production strictement artisanale (et donc non mécanisée). Le rapport annuel 2013 de la division provinciale des Mines du Sud-Kivu témoigne de ce changement dans les relations entre Banro et les creuseurs :

« [...] l'envahissement des périmètres concédés par les artisans, doublé de l'installation des concasseurs et des usines de traitement des déchets dans certains cas, ont rendu encore plus délicate la problématique de la cohabitation entre les exploitants artisanaux et les industriels concernés²⁷ ».

Banro ne s'est d'ailleurs pas opposée uniquement aux concasseurs, elle a également fait barrage à des efforts locaux pour fournir de l'électricité dans les sites. L'électricité devait servir à faire fonctionner les pompes à eau et les compresseurs d'air dans les puits. Un représentant du département des relations publiques de la filiale de Banro, Kamituga Mining, interviewé par Kilosho *et al.*, a résumé succinctement le cœur du problème pour la société :

« Pour nous, il s'agit de la mécanisation de l'exploitation minière. Ainsi, nous avons décidé de couper l'électricité à D3, Bipasi et Calvaire [...] nous continuons à tolérer la présence des mineurs jusqu'à présent, mais à condition qu'ils restent dans l'exploitation minière artisanale seulement » (cité dans Kilosho *et al.* 2017 : 361-362).

²³ Interview d'un négociant, Kamituga, 21/06/2018.

²⁴ Interview d'un négociant, Kamituga, 21/06/2018.

²⁵ Interview d'un membre de la FEC, Kamituga, 24/06/2018.

²⁶ Interview de John Clarke, ancien PDG de Banro, 26/10/2017.

²⁷ Division provinciale des Mines, province de Sud-Kivu. 2013. « Rapport d'activités de la division provinciale des Mines au cours de l'année 2013 ». Bukavu.

En effet, au début de 2013, Banro a mené une action en justice contre les propriétaires des concasseurs, en les informant que les concasseurs seraient confisqués s'ils n'étaient pas déplacés du site de Mobale. Plusieurs réunions ont été tenues au siège de Banro à Kamituga auxquelles les autorités locales, les responsables des associations et comités des creuseurs artisanaux, les propriétaires des concasseurs et d'autres acteurs de la société civile ont pris part. Finalement les propriétaires des concasseurs ont décidé d'ignorer l'avertissement de Banro.

En conséquence, en septembre 2013, environ 30 concasseurs ont été saisis par des agents de l'État avec le soutien de l'armée et de la police locale (ceci contrastant fortement avec le rôle du Gouvernement guyanais dans la mécanisation du secteur, cité précédemment). Les concasseurs ont été transférés au ministère des Mines à Bukavu. Selon l'un des policiers impliqués dans l'opération, « les policiers et les soldats ont reçu l'ordre de nettoyer tous les concasseurs de Mobale. C'était difficile pour nous, mais nous devions suivre les ordres²⁸. » Face à cette saisie, les propriétaires des concasseurs ont formé et enregistré la société Développement de Kamituga pour représenter et promouvoir leurs intérêts.

Jusqu'à ce jour, le juge ne s'est pas encore prononcé, et par conséquent l'avenir des concasseurs reste incertain, comme le révèle le président du Cadre de dialogue et de concertation des exploitants miniers artisanaux de Mwenga (CADIEAM), une association des creuseurs de Kamituga :

« Les années 2012 jusqu'à 2014 étaient caractérisées par des pressions, des intimidations et des menaces portées par Banro en instrumentalisant l'administration publique en charge des Mines, la police des mines, l'armée et le reste des services publics. On a connu des moments de confiscation des concasseurs, des poursuites judiciaires auprès du parquet de grande instance de Kamituga puis au parquet général de Bukavu [...]. C'est depuis 2015 que les creuseurs artisanaux mènent une vie d'incertitude dans la réalisation de leur travail de traitement du quartz aurifère. Ils sont aux qui-vive (*sic*) ne sachant pas quel jour leur adversaire pourra les surprendre en incitant les autorités civiles, policières et militaires à procéder à la saisie de leurs équipements tel qu'il a été le cas les années 2013 et 2014²⁹. »

Ce jour est arrivé en avril 2018, quand une lettre a été envoyée par le procureur général de Bukavu à la police minière de Kamituga. La lettre informait la police minière que les poursuites contre les propriétaires des concasseurs à Calvaire étaient toujours ouvertes, et que la cour allait bientôt entreprendre une visite au site « pour procéder à la suspension de toutes les

activités qui s'y pratiquent³⁰ ». Bien que cette visite n'ait pas encore eu lieu, cette lettre démontre que l'affaire est toujours pendante et que le litige, du point de vue de Banro et du Gouvernement, n'est pas encore terminé.

En utilisant la répression contre l'usage des concasseurs à Kamituga, Banro se réfère au Code minier, qui stipule que l'exploitation artisanale est non mécanisée. En fait, le Code minier reconnaît l'exploitation artisanale, l'exploitation à petite échelle ou de petite mine, et l'exploitation des rejets de mines. L'exploitation artisanale est définie comme : « [...] toute activité par laquelle un exploitant artisanal, se livre, dans une zone d'exploitation artisanale à l'extraction et à la concentration des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels conformément aux dispositions du présent Code³¹ ». Elle est réservée aux coopératives minières agréées. L'exploitation à petite échelle est définie comme « [...] toute activité par laquelle une personne morale se livre à une exploitation de petite taille et permanente, exigeant un minimum d'installations fixes, en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement³². » Le chapitre IV en stipule les conditions. L'exploitation des rejets est « [...] toute activité par laquelle un tiers, personne morale, extrait d'un gisement artificiel des substances afin de les traiter éventuellement et de les utiliser ou de les commercialiser³³. » Ce qui est intéressant, cependant, est que le Gouvernement congolais, dans quelques documents stratégiques, s'est aussi prononcé en faveur d'une mécanisation de la production artisanale. Dans un document de 2017, le ministère des Mines envisage, par exemple, « [...] la vision de développement endogène qui voit l'augmentation de la richesse nationale par l'augmentation de la valeur de la production. Elle se traduit dans le secteur minier artisanal et à petite échelle par l'augmentation du rendement et de l'efficacité de l'exploitation (Ministère des Mines 2017 : 39) ».

Cette vision concorde bien avec la politique d'« *upgrading* » et de promotion d'une industrie locale qui pourrait traiter et transformer les produits miniers³⁴. Cependant, sur le terrain, les grandes sociétés et le Gouvernement congolais semblent adopter une stratégie beaucoup plus ambiguë. Nous l'avons qualifiée ici de stratégie de quasi-dépossession délibérée : elle laisse la production artisanale/informelle plus ou moins libre

³⁰ N° 169/PG021/RI808/PG/KNS/SEC/2018.

³¹ Loi n° 18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, article 1.21.

³² *Ibid.* Article 1.22.

³³ *Ibid.* Article 1.23.

³⁴ Ceci est très important pour la RDC, caractérisée par une économie extravertie (Marysse 2015) et qui repose sur l'exportation des matières premières brutes.

²⁸ Entretien avec un policier, Kamituga, 22/04/2017.

²⁹ Entretien avec le président de CADIEAM, Kamituga, 24/04/2017.

(du fait que cette production est aussi tout à fait intégrée dans des réseaux de production capitalistes, voir Verbrugge & Geenen 2018), à condition – et aussi longtemps – qu'elle n'interfère pas directement avec les profits générés par la production industrielle. À partir du moment où elle devient menaçante, les sociétés et le Gouvernement recourent à des stratégies de répression, y compris des saisies violentes et des recours juridiques.

Les creuseurs artisanaux et les PDG, réunis en *focus group*, ont fait savoir que les avantages générés par l'utilisation des concasseurs sont si importants qu'ils ne seront pas en mesure d'abandonner cette pratique quel qu'en soit le degré de sa répression. Prêts à tout, ils estiment que la compagnie Banro devrait organiser une bonne politique d'encadrement de cette activité de broyage par concasseurs au lieu de procéder à des mesures répressives ou des menaces de suspension et/ou de suppression par la force de la justice :

« *Banro ingeliweza kutu organiser na kununuwa zahabu yenye tunachimba ndani ya mashimu zetu.* Banro devrait nous organiser en une structure de production et de vente de l'or exploité dans sa concession afin d'améliorer nos conditions de cohabitation³⁵ ».

Pour le moment, donc, c'est la confrontation, à Kamituga, entre les artisanaux et Banro, une confrontation dans laquelle l'implication du Gouvernement, en tant qu'arbitre de la loi congolaise, jouera un rôle décisif.

Conclusion

Comme cette étude l'a montré, l'introduction des concasseurs à Kamituga a augmenté la productivité des mines et permis l'exploitation dans celles qui étaient jugées non rentables ; elle a changé le rôle des femmes dans la chaîne de l'exploitation ; elle a réduit les coûts de concassage ; et donné un nouvel élan à l'économie locale en permettant la continuation de la production artisanale et en augmentant le rendement du travail. Il en résulte que l'argent circule et stimule aussi d'autres activités productives et commerciales (Geenen 2015). L'introduction de cette nouvelle technologie semble aussi offrir une solution à plusieurs problèmes réels auxquels les creuseurs se heurtent, notamment la faible teneur, l'inaccessibilité de certains gisements et le travail physique extrêmement dur (voir Verbrugge & Geenen 2018)³⁶.

Néanmoins, l'impact de cette transformation sur les différentes catégories de travailleurs n'est pas homogène : si la plupart des PDG et des creuseurs en ont bénéficié, les « mamans twangaises » ont perdu leur travail. Bien

que certaines voies de réorientation se soient ouvertes (certaines « mamans twangaises » sont devenues des « mamans bizalus », d'autres se sont lancées dans le transport des minerais), ces femmes qui s'occupent des tâches tout en bas de la chaîne de valeur, restent très vulnérables. Cette étude soulève aussi plusieurs questions qui restent encore ouvertes, relatives à l'impact sur le nombre de personnes travaillant dans le secteur, à la distribution des revenus entre PDG, creuseurs, « mamans twangaises » et « mamans bizalus », et à l'appropriation de la valeur ajoutée par les PDG et les propriétaires des concasseurs.

Le cas de Kamituga témoigne d'un processus de « quasi-dépossession délibérée », dans le sens où Banro ne possède pas (encore) les creuseurs de leur terre et laisse la production artisanale/informelle plus ou moins libre, mais à la condition – et aussi longtemps – qu'elle n'interfère pas directement avec les profits générés par la production industrielle. La société s'impose donc pour contrôler l'usage des technologies et pour empêcher le processus de mécanisation de la production artisanale. Dès lors, il ne s'agit pas seulement d'une répression au sens juridique, mais également d'une répression des aspirations d'un groupe déjà marginalisé.

En outre, le cas de Kamituga révèle l'attitude ambiguë du Gouvernement congolais en ce qui concerne le développement du secteur minier. Bien qu'il produise des rapports stratégiques qui donnent une priorité rhétorique à la mécanisation du secteur artisanal, en réalité il appuie sa répression. Bien évidemment, le fait que Kamituga se trouve dans une concession attribuée à Banro signifie que, selon la lettre de la loi, l'exploitation artisanale est interdite. Mais dans un contexte où 83 pour cent des réserves aurifères appartiennent aux multinationales comme Banro, RandGold ou AngloGold Ashanti (Mupepele 2012 : 57-58), comment faire avancer l'exploitation artisanale ou l'exploitation à petite échelle ? Et comment gérer les tensions entre des sociétés minières et des populations locales, qui sont souvent associées à des conflits politico-militaires plus larges (comme Geenen & Verweijen 2017 l'ont décrit dans le cas de Namoya, ou CERN RDC & PAX 2015 dans celui du Haut-Uele) ?

Cette étude engendre également des questions plus larges, déjà évoquées dans l'introduction : comment comprendre les transformations observées dans la production minière, qui en bénéficie, et comment impactent-elles les relations entre le capital et le travail ? Nous avons argumenté que la mécanisation de la production artisanale en RDC permet, en théorie, d'augmenter la productivité d'une activité paraissant davantage ancrée dans l'économie locale et plus légitime aux yeux de la population locale (Geenen 2015 ; Kilosho *et al.* 2017). Cependant, des auteurs comme Harriss-White (2006) ont mis en avant que les capitalistes ont intérêt à ce que les « petits producteurs » restent dans un état de faible productivité, qu'ils soient empêchés d'accumuler du capital financier et de s'épanouir

³⁵ *Focus group* avec les creuseurs et les PDG, Kamituga, 25/06/2018

³⁶ Verbrugge & Geenen (2018) utilisent le concept de « *frontier* » pour montrer comment la recherche de nouveaux gisements (« *widening of the frontier* ») ainsi que des solutions sociotechniques aux problèmes de rareté et de coûts (« *deepening of the frontier* ») poussent l'expansion de la production d'or artisanale et industrielle.

sur le plan politique. Cet argument de Harriss-White semble être en tension avec des politiques visant à l'industrialisation et à l'« *upgrading* » des entreprises domestiques. C'est exactement cette tension dans laquelle le Gouvernement congolais semble se trouver. Elle se traduit dans des textes légaux contradictoires et des politiques ambiguës. L'analyse qu'on a présentée ici suggère pourtant qu'un soutien étatique aux processus locaux de mécanisation et de formation de capital, associé à des politiques de redistribution, pourrait être crucial pour un développement plus inclusif.

Bibliographie

- Bond, P. 2007. « Primitive accumulation, enclivity, rural marginalisation & articulation ». *Review of African Political Economy* 34 (111) : 29-37.
- Banchirigah, S. & Hilson, G. 2010. « De-agrarianization, re-agrarianization and local economic development: Re-orientating livelihoods in African artisanal mining communities ». *Policy Sciences* 43 (2) : 157-180.
- Bulambo Katambu, A. 2002. *Capitalisme minier et droits de l'homme en RD Congo. La croisade des Nindja contre la Société minière et industrielle du Kivu*. Kinshasa/Bruxelles : Les Éditions du Trottoir.
- CERN RDC & PAX Pays-Bas. 2015. *Géant minier Kibali : ôter les impuretés pour que l'or soit pur*. Kinshasa/Utrecht : CERN RDC/PAX Pays-Bas.
- Conde, M. & Le Billon, P. 2017. « Why do some communities resist mining projects while others do not? » *The Extractive Industries and Society* 4 : 681-697.
- Ferguson, J. 2005. « Seeing like an oil company: Space, security, and global capital in neoliberal Africa ». *American Anthropologist* 107 (3) : 377-382.
- Ferring, D., Hausermann, H., & Effah, E. 2016. « Site specific: Heterogeneity of small-scale gold mining in Ghana ». *The Extractive Industries and Society* 3 (1) : 171-184.
- Fischer, A. 2014. *The Disempowered Development of Tibet in China: A Study in the Economics of Marginalization*. Plymouth : Lexington Books.
- Furtado, C. 1983. *Accumulation and Development: The Logic of Industrial Civilization*. Oxford : Martin Robertson.
- Geenen, S. 2011. « Relations and regulations in local gold trade networks in South-Kivu, Democratic Republic of Congo ». *Journal of Eastern African Studies* 5 (3) : 427-446.
- Geenen, S. 2015. *African Artisanal Mining from the Inside Out. Access, Norms and Power in Congo's Gold Sector*. Routledge : Abingdon.
- Geenen, S. & Kamundala, G. 2009. « Qui cherche, trouve ? Opportunités, défis et espoirs dans le secteur de l'or à Kamituga ». In S. Marysse, F. Reyntjens, & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*. Paris : L'Harmattan, pp. 183-213.

- Geenen, S. & Verweijen, J. 2017. « Explaining fragmented and fluid mobilization in gold mining concessions in eastern Democratic Republic of the Congo ». *The Extractive Industries and Society* 4 (4) : 758-765.
- Gereffi, G. 2014. « Global value chains in a post-Washington consensus world ». *Review of International Political Economy* 21 (1) : 9-37.
- Gereffi, G. & Joonkoo, L. 2012. « Why the world suddenly cares about global supply chains ». *Journal of Supply Chain Management* 48 (3) : 24-32.
- Harriss-White, B. 2006. « Poverty and capitalism ». *Economic and Political Weekly* 41 (13) : 1241-1246.
- Harvey, D. 2005. *The New Imperialism*. Oxford : Blackwell.
- Hentschel, T., Hruschka, F., & Priester, M. 2003. *Artisanal and Small-Scale Mining. Challenges and Opportunities*. Londres : International Institute for Environment and Development (IIED).
- Hilson, G. & Laing, T. 2017. « Guyana gold: A unique resource curse? ». *The Journal of Development Studies* 53 (2) : 229-248.
- Kaplinsky, R. & Morris, M. 2002. *A Handbook for Value Chain Research*. Brighton : Institute of Development Studies.
- Kaplinsky, R., Morris, M., & Kaplan, D. 2011. *A Conceptual Overview to Understand Commodities, Linkages and Industrial Development in Africa*. Londres : Africa Export Import Bank.
- Kilosho, J., Stoop, N., & Verpoorten, M. 2017. « Defusing the social minefield of gold sites in Kamituga, South Kivu: From legal pluralism to the re-making of institutions? ». *Resources Policy* 53 : 356-368.
- Lanzano, C. 2018. « Gold digging and the politics of time: Changing timescapes of artisanal mining in West Africa ». *The Extractive Industries and Society* 5 : 253-259.
- Lee, J., Gereffi, G., & Barrientos, S. 2011. *Capturing the Gains: Economic and Social Upgrading*. Manchester : University of Manchester.
- Marysse, S. 2015. « Croissance cloisonnée : note sur l'extraversion économique en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 25-41.
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2013. « La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : où va la rente minière ? ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2012 : politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 11-46.
- Marysse, S. & Tshimanga, C. 2014. « Les "trous noirs" de la rente minière en RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2013 : percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 84), pp. 131-168.
- Ministère des Mines (RDC). 2017. *Stratégie nationale pour les exploitations minières artisanale et à petite échelle (EAPE) & Plan d'actions pour le service*

d'assistance et d'encadrement du small scale mining. Kinshasa : PROMINES/La Banque mondiale.

Morris, M., Kaplinsky, R., & Kaplan, D. 2012. « "One thing leads to another": Commodities, linkages and industrial development ». *Resources Policy* 37 (4) : 408-416.

Mupepele, L. 2012. *L'Industrie minière congolaise*. Kinshasa : L'Harmattan RDC.

Neilson, J. 2014. « Value chains, neoliberalism and development practice: The Indonesian experience ». *Review of International Political Economy* 21 (1) : 38-69.

Peyer, C., Feeney, P., & Mercier, F. 2014. *PR or Progress? Glencore's Corporate Responsibility in the DRC*. Oxford : Bread for All/Rights and Accountability in Development/Fastenopfer.

Prebisch, R. 1950. *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems*. New York : Economic Commission for Latin America.

Singer, H. 1950. « U.S. foreign investment in underdeveloped areas: The distribution of gains between investing and borrowing countries ». *The American Economic Review* 40 (2) : 473-485.

Teschner, B. 2012. « Small-scale mining in Ghana: The government and the galamsey ». *Resources Policy* 37 : 308-314.

The Carter Center. 2017. *Improving Governance of Revenues from the Mining Industry*, Kinshasa : The Carter Center.

Trapido, J. 2015. « Africa's leaky giant ». *New Left Review* 92 : 5-40.

Verbrugge, B. 2014. « Capital interests: A historical analysis of the transformation of small-scale gold mining in Compostela Valley province, Southern Philippines ». *The Extractive Industries and Society* 1 (1) : 86-95.

Verbrugge, B. 2015. « The economic logic of persistent informality: Artisanal and small scale mining in the Southern Philippines ». *Development and Change* 46 (5) : 1023-1046.

Verbrugge, B. & Geenen, S. 2018. « The gold commodity frontier: A fresh perspective on change and diversity in the global gold mining economy ». *The Extractive Industries and Society. An international journal*. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.10.014>

Vlassenroot, K. & Raeymaekers, T. 2004. « Divisé en deux. Or et identité sociale à Kamituga (Sud-Kivu) ». In S. Marysse & F. Reyntjens (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2003-2004*. Paris : L'Harmattan, pp. 203-238.

ARTICULATIONS DES EXPLOITATIONS MINIÈRE ET AGRICOLE FACE À LA GOUVERNEMENTALITÉ TERRITORIALE EN RDC : INTRODUIRE LA QUESTION FORESTIÈRE DANS LES DÉBATS

Anuarite Bashizi¹

Introduction : la question forestière dans l'articulation minière et agricole

Il s'est développé au cours de la dernière décennie une importante littérature qui établit des liens entre l'exploitation minière et l'exploitation agricole en Afrique. De manière générale, cette littérature peut se présenter sous deux perspectives. La première discute l'hypothèse de l'activité minière comme menace à l'agriculture. Sous cet angle, des études ont montré, d'une part, comment la découverte de gisements miniers et l'espoir d'un revenu élevé et rapide attirent de nombreuses personnes en quête d'emplois rémunérateurs (Hentschel *et al.* 2002 ; Banchirigah & Hilson 2010). En agriculture, ils sont nombreux ceux qui décident d'abandonner leurs terres ou l'activité agricole pour prendre part à l'exploitation minière artisanale. D'autre part, des études discutent de la question de la prééminence légale de l'activité minière sur l'activité agricole et la question de l'harmonisation légale nécessaire à la fois aux agriculteurs et aux investisseurs dans le secteur minier (Mugangu 2008 ; Conseil national des Organisations non gouvernementales de Développement 2015). Cette prééminence accordée au minier par rapport au foncier permet que les permis miniers octroyés aux entreprises minières soient superposés dans des zones agricoles, même lorsque ces dernières sont en cours d'exploitation (Nguiffo 2011). Cela fait que, de plus en plus aujourd'hui, les conflits entre l'agriculture et le minier s'intensifient. Au lendemain du boom minier de l'année 2000, de nombreuses études ont dénoncé la menace que constituent les projets miniers du fait de l'octroi des concessions minières (dont la plupart couvrent des concessions agricoles) aux entreprises minières afin d'assurer une production minière intensive (Namegabe & Murhula 2013 ; Bashizi *et al.* 2018). Ces études montrent comment des populations ont été déplacées vers des zones moins propices à l'agriculture ; comment des terres agricoles ont été

¹ Doctorante à l'Université catholique de Louvain et chercheuse au Centre d'Expertise en Gestion.